



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

AGREE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13 Association régie par la loi du 1-7-1901

Menton le 05 janvier 2017

Madame, Monsieur

Nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine assemblée générale :

Samedi 4 février 2017 à 15h

Salle EMJ Loisirs

Esplanade Jean Gioan 06190 Roquebrune Cap Martin.

**Assemblée générale importante car elle doit élire un nouveau conseil
d'administration de l'ASPONA qui élira un nouveau président**

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès Verbal de la précédente AG (15 octobre 2016) joint

2. Compte rendu financier et quitus

3. Compte rendu d'activité joint à ce bulletin et quitus

4. Election au Conseil d'Administration de l'ASPONA

Tous les 3 ans le Conseil d'Administration est réélu ce qui est le cas cette année.

5. Autorisation donnée au Président d'ester en justice au nom de l'association

6. Activités du site Internet de l'ASPONA <http://aspona.free.fr>

7. Dossiers en cours :

- L'urbanisation prévue dans la coupure d'urbanisation de St Roman à Roquebrune
- Avancée des procédures au Tribunal Administratif
- Travaux prévus au Vista Palace à Roquebrune
- Participation de l'ASPONA a la préparation des nouveaux documents d'urbanisme
- Aides aux adhérents, Questions diverses.

Les différents points de l'ordre du jour seront illustrés par une projection de textes et d'images sur écran.

La réunion se terminera autour d'un verre de l'amitié

Cordialement

Le Président Jean Delerue

✂

POUVOIR

Je soussigné ...

Donne pouvoir à Mr ou Mme ...

Pour me représenter lors de l'A G ordinaire de l'ASPONA qui aura lieu le 04 février 2017

Date et signature

A renvoyer ou à donner lors de l'Assemblée Générale